



Lycée
LINO VENTURA

Lycée
Charles de
Gaulle

DOSSIER DE CANDIDATURE
Formation Initiale d'aide-soignant
Cursus partiel (10 mois de formation, non rémunérée)
Sélection Départementale IFAS 77, rentrée septembre 2018

Classer vos choix en les numérotant (1 étant le vœu prioritaire)

- IFAS du lycée André Malraux, 4 avenue du lycée, 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE (12 places)
- IFAS du lycée Charles de Gaulle, 6 place Jean Mermoz, 77230 LONGPERRIER (18 places)
- IFAS du lycée Lino Ventura, Av Marcel Pagnol , BP 105, 77330 OZOIR LA FERRIERE (18 places)
- IFAS du lycée Simone Signoret, Place du 14 juillet, 77000 VAUX LE PENIL (15 places)
- IFAS du lycée Uruguay France, 1 avenue des marronniers, BP 10073, 77211 AVON CEDEX (24 places)

Dernier vœu : Extension à tout établissement (ci-dessus) du département

Un seul dossier par candidat sera retenu

Veillez compléter ce dossier lisiblement (nom et prénom en lettres capitales) et le retourner ou le déposer à l'accueil de l'établissement de formation correspondant au vœu n°1 avant le Vendredi 16 mars 2018 (cachet de la poste faisant foi)

INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT

Nom	Prénom	Date de naissance	Coller ici une photo d'identité
Adresse			
Ville	Code postal	Situation de famille	
Téléphone (obligatoire)	Adresse électronique		

FORMATION

- Je suis titulaire du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne
- Je présente le Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne à la session de juin 2018

Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :

- Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes
 - Je n'autorise pas l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats
- Tout dossier incomplet ne sera pas traité**

Date Signature

CONDITIONS DE SELECTION

- Vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins ou avoir moins de 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation si vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire ou en apprentissage
- Etre titulaire du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne

Le jour de la rentrée en formation un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé. (Voir site internet de l'ARS pour avoir les adresses des professionnels)

Vaccinations OBLIGATOIRES :

- DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculinique,
- Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)

Vaccinations fortement recommandées : ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

<input type="checkbox"/> Fiche d'inscription ci-jointe	DOSSIER COMPLET: <input type="checkbox"/> OUI - ACCEPTE <input type="checkbox"/> NON - REFUSE
<input type="checkbox"/> Trois enveloppes affranchies pour 20 g à vos nom et adresse	
<input type="checkbox"/> 1 photocopie de la carte d'identité recto-verso	
<input type="checkbox"/> Un certificat de scolarité pour l'année 2017-2018 (<u>pour statut scolaire</u>)	
<input type="checkbox"/> Une photocopie du diplôme ou du relevé de notes (bac pro ASSP)	
<input type="checkbox"/> Une photocopie des bulletins scolaires de l'année de première et de terminale.	
<input type="checkbox"/> Les appréciations des périodes de formation en milieu professionnel (année de première et terminale)	
<input type="checkbox"/> Une lettre de motivation	
<input type="checkbox"/> Un curriculum vitae	

**Dossier complet à retourner ou à déposer à l'accueil de l'établissement de votre 1^{er} choix avant
le vendredi 16 mars 2018
(pour un envoi postal cachet de la poste faisant foi)**

Si votre dossier de candidature est retenu, vous serez convoqué(e) pour un entretien de motivation.

(Cet entretien dure 20 min maximum. Le candidat présente son parcours, puis le jury engage un échange avec lui sur la base de son dossier (PFMP, expérience professionnelle, etc.) afin d'évaluer sa motivation et son profil pour la profession d'aide-soignant)

Déroulement du concours de recrutement

Retrait des dossiers	Début février 2018
Clôture des inscriptions	Vendredi 16 mars 2018
Envoi des résultats de sélection sur dossier et publication sur les sites internet des lycées	Jeudi 5 avril 2018
Envoi des convocations aux entretiens individuels	A partir du 9 avril 2018
Entretiens individuels	Du 30 avril 2018 jusqu'au 25 mai 2018
Résultats définitifs avec affichage des résultats et publication sur les sites internet des lycées	Mercredi 6 juin 2018 à 14h

Présentation de la formation D'aide-soignant

Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Pour être aide-soignant(e), il faut suivre une formation spécifique qui a pour but de faire acquérir à l'élève des compétences lui permettant de contribuer à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe de personnes au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Participer à l'accueil de la personne et de son entourage.
- Situer son action au sein d'une équipe de travail.
- Participer à l'identification, à la modification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'être humain aux différentes étapes de la vie.
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins en collaboration avec l'IDE.
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités.
- Collaborer à l'organisation de la vie d'une personne ou d'un groupe de personnes en favorisant la participation de celle-ci à toutes leurs activités quotidiennes.
- Transmettre les observations par oral et par écrit.
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

DUREE DE LA FORMATION :

De septembre 2018 à juin 2019. Formation non rémunérée.

Enseignement en institut de formation	22 semaines
Enseignement en stage clinique	12 semaines, 420 heures
Congés	Tous les congés scolaires

- Toute absence injustifiée en formation en institut ou en stage constitue une faute disciplinaire susceptible d'entraîner une sanction, appliquée dans les conditions prévues à l'article 40 de l'arrêté relatif à la formation conduisant au DEAS.
- Toutes les absences en stage, même justifiées, doivent être récupérées dans les conditions fixées par l'article 27 de l'arrêté.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Vous serez dispensé(e) de la validation des modules de formation suivant :

- Module 1 (accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne)
- Module 4 (Ergonomie)
- Module 6 (hygiène des locaux hospitaliers)
- Module 7 (transmission des informations)
- Module 8 (organisation du travail)

Vous devrez valider les modules de formation suivant :

- Module 2 (l'état clinique d'une personne)
- Module 3 (les soins)
- Module 5 (relation et communication)

Vous devrez effectuer 12 semaines de stages cliniques en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social avec au minimum un stage se déroulant dans un établissement de santé, en unité de court séjour.